



Pose des congés payés pour les temps partiels

Par **lolopatou**, le **09/02/2014** à **12:21**

bonjour, en temps que Délégué, il faut que je fasse des recherches sur la pose des CA pour temps partiel sachant que nous avons des plannings en cycle annualisé avec des semaines hautes et basses sur la moyenne de 37h et 12 rt.

la difficulté nos plannings ont des repos appelés planifiés ou repos compensateur du aux irrégularités de l'amplitude à la semaine. quelqu'un à temps partiel a en plus les jours non travaillés nous sommes en jours ouvrés . ils posent comme si ils étaient à plein temps même sur les jours non travaillés mais est-ce que c'est légale qu'ils posent également sur ses repos dit compensateur ou planifié dans la mesure où ils sont comptabilisé à 0h .merci